

Présents : Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Marie-France VILLARD, Catherine GAYT, Françoise VARNET, Christiane AMICUCCI, Pierre MONNIER, Raphaële BONNETON, Christelle ROCHE, Marylène GABIER, Nicolas PEQUAY, Stephan KADDEM

Pouvoirs : Jean-Luc FONTBONNE a donné pouvoir à Christophe LAVILLE
Pierre-Yves CUCHERAT a donné pouvoir à Antoine SOLOMBRINO

Absents : Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

1. Budget principal 2023

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Maire la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2023.

2. Création de poste

Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, la création d'un emploi d'agent territorial du patrimoine à temps non complet à compter de ce jour.

3. Convention classe Ulis

La commune de Villefontaine accueille dans les locaux de certains de ses groupes scolaires une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Chaque commune de résidence des enfants inscrits s'engage à verser une contribution financière correspondant au prorata du nombre d'enfants accueillis. Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation d'un enfant au titre de l'année scolaire 2022/2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement.

4. Convention tichodrome

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans les sites appropriés. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'adhésion de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Tichodrome.

5. Travaux église

La 2^{ème} tranche de travaux sur l'église de la commune concerne la mise en valeur intérieure et la consolidation des sacristies suite au diagnostic (traitement de la nef & du chœur - traitement des bas-côtés, de la sacristie & du porche).

Les frais de maîtrise d'œuvre sont subventionnables à hauteur de 30 % par le Département.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département

6. Questions diverses

Aménagements de la traversée de La Grive : début février, les travaux vont basculer côté St Alban entre la rue de la Gare et la montée du Chemin Neuf. Afin de limiter les désagréments pour les riverains, le stationnement sera neutralisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Chemin de la Botte : des difficultés de circulation apparaissent au niveau du carrefour avec la montée de la Ladrière. Dès que les bâtiments d'activités seront livrés et occupés, la CAPI lancera une étude de circulation sur l'ensemble de la ZAE.

Montée de la Biarde : pour sécuriser l'endroit, la CAPI va procéder à la pose de deux ralentisseurs et la commune va faire élargir le parking.

Assainissement : la CAPI vient d'annoncer la mise en séparatif prochaine du réseau d'assainissement qui est situé montée de la Ladrière.

7. Gérard MAGNARD

Parvis de la salle des fêtes : une partie du béton désactivé doit être reprise pour supprimer les écarts de niveau, sources de risques pour la circulation piétonne.

Taille des arbres : au cours de la dernière semaine de janvier, une opération d'élagage sera réalisée sur des arbres situés place de la fontaine, autour de l'aire de jeux de La Poste, au Rousset et au point tri de Gramond.

Un point est fait sur les derniers réglages effectués sur les installations de chauffage.

8. Antoine SOLOMBRINO

La commission « associations » va engager une réflexion sur la mise en place d'un conseil municipal enfants.

Dans le cadre du label « Terre de Jeux », les associations sportives vont être sollicitées ; une réunion avec ces associations va être prochainement organisée.

9. Nicolas PEQUAY

Une nouvelle convention avec le C.R.P.F (Centre Régional de la Propriété Forestière) est en cours d'élaboration pour poursuivre le travail déjà engagé sur la gestion de notre massif forestier.

Fin de la séance à 22h30